



Liste des interdictions 2007 de l'AMA

Résumé des principales modifications

SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN PERMANENCE (EN ET HORS COMPÉTITION)

S1. Stéroïdes anabolisants

- A des fins de clarification, les paragraphes 4 et 5 de cette section ont été réécrits.

S5. Diurétiques

- A des fins de clarification, la phrase d'introduction et le premier paragraphe ont été réécrits.

M2. Manipulation chimique et physique

- Le mot « aigu » a été supprimé du paragraphe sur les perfusions intraveineuses, puisque l'usage légitime de cette méthode à des fins médicales devrait être laissé au jugement du médecin traitant.

SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN COMPÉTITION

S6. Stimulants

- La formulation de cette section a été modifiée afin de définir plus clairement le statut interdit des stimulants. Ainsi, il est stipulé que « Tous les stimulants (y compris leurs isomères optiques (D- et L-) lorsqu'ils s'appliquent) sont interdits, à l'exception des dérivés de l'imidazole pour application topique et des stimulants figurant dans le Programme de surveillance 2007. » Ceci est suivi par une liste non limitative d'exemples. La possibilité que des stimulants non inclus dans les exemples puissent dans certains cas être considérés comme des substances spécifiques fait l'objet d'un nouveau paragraphe ajouté : « Un stimulant n'étant pas expressément mentionné comme exemple dans cette section doit être considéré comme une Substance Spécifique seulement si le *sportif* peut établir que la substance est particulièrement susceptible d'entraîner une violation non intentionnelle des règlements antidopage compte

tenu de sa présence fréquente dans des médicaments, ou si elle est moins susceptible d'être utilisée avec succès comme agent dopant.»

- La benzylpipérazine, déjà considérée comme substance interdite, a été ajoutée comme exemple.
- Le tuaminoheptane, un alpha-agoniste utilisé dans certains pays comme traitement pour les congestions nasales, a été ajouté comme exemple. Cette substance a également été incluse dans la liste des substances spécifiques.
- Le 4-phenylpiracétam, le nom chimique du carphédon, a été ajouté à des fins de clarification.
- Une précision sur le statut autorisé des dérivés de l'imidazole a été ajoutée.

S9. Glucocorticoïdes

- Des exemples supplémentaires de voies d'administration de glucocorticoïdes ont été inclus afin de fournir davantage d'informations pour les demandes d'AUT et d'AUT abrégées.

SUBSTANCES INTERDITES DANS CERTAINS SPORTS

P1. Alcool

- La WCBS (billard) a demandé d'être retirée de cette section.
- Une parenthèse a été ajoutée pour préciser que les seuils de violation listés correspondent à des valeurs hématologiques.

P2. Béta-bloquants

- A la demande de la FIDE, les échecs ont été retirés de cette section.

SUBSTANCES SPÉCIFIQUES

- Il est désormais précisé que l'agoniste bêta-2 salbutamol par inhalation n'est pas une substance spécifique à une concentration urinaire supérieure à 1000 ng/mL.
- Le stimulant tuaminoheptane (section S6) a été ajouté à la liste des substances spécifiques.
- Le paragraphe listant les stimulants a été réécrit pour être conforme aux changements de formulation effectués dans la section S6.